

Bulles de Mémoire - conditions de participation

1. Modalité de participation

Pour participer au concours « Bulles de Mémoire », vous devez vous inscrire via le document « Formulaire d'inscription » disponible sur les sites www.warheritage.be et www.museedelarmee.be et le renvoyer à l'adresse: reservation@whi.be pour le 15 janvier 2022 au plus tard avec la bande dessinée réalisée.

Le concours est ouvert aux jeunes de 13 à 21 ans. Tous les jeunes intéressés, qu'ils participent avec leur classe, leur club, leur mouvement de jeunesse, en groupe ou de manière individuelle, peuvent participer.

2. Catégorie et prix pour les lauréats

Catégorie "candidat individuel"

Le participant dessine, rédige et conçoit sa BD sans aide. La préparation, comme le texte et le dessin définitifs sont réalisés par la même personne.

Catégorie "candidats en groupe" (max. 4 personnes/groupe)

Tous les groupes de jeunes (âgés de 13 à 21 ans) composés de maximum 4 personnes, doivent concourir dans cette catégorie. Le groupe peut être constitué d'élèves qui se trouvent dans une même classe ou d'amis qui fréquentent le même club ou le même mouvement de jeunesse.

Un beau lot récompensera le lauréat de chaque catégorie.

3. Forme attendue des travaux transmis

Les bandes dessinées réalisées peuvent être en version papier ou en version numérique. Toutes les techniques artistiques peuvent être utilisées. Les bandes dessinées réalisées doivent comporter un titre. Le nombre de planches doit être compris entre minimum 2 pages et maximum 10 pages A4.

Les travaux en version papier doivent être envoyés avant le 15 mars 2022, cachet de la poste faisant foi, au War Heritage Institute - Musée royal de l'Armée, Parc du Cinquenaire 3 à 1000 Bruxelles. Les travaux en version papier seront conservés par le WHI. Ils ne seront donc pas renvoyés à l'expéditeur après la délibération.

Les travaux en version numérique doivent être envoyés en format PDF haute résolution à l'adresse : reservation@whi.be avant le 15 mars 2022.

Thème de concours

Toutes les BD doivent rentrer dans le cadre du thème du concours pour l'année 2021-2022 : « Les jeunes dans la guerre ».

Droit d'utilisation/droit à l'image

Toute participation est à but non lucratif. Les participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par le WHI et ses partenaires (dans le cadre des dispositions des articles 165, 167 et 170 du Livre XI du code de droit économique). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des candidats libres et des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications. Les candidats récupèrent les travaux originaux après la sélection faite par le jury.

Dans le cadre du droit à la protection de l'image (dispositions du code de propriété intellectuelle, notamment l'article 1er de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des

traitements de données à caractère personnel), les enseignants des classes participantes (le cas échéant) veilleront à obtenir, auprès des parents ou des représentants légaux des élèves concernés, l'autorisation de publier des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d'édition sur les supports de communication du WHI et des partenaires nationaux et internationaux du concours (y compris sur les supports numériques: Facebook ou sites Internet). Le WHI s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation.

Critères de sélection

La qualité de chaque bande dessinée est appréciée par les membres du jury, qui accordent une grande importance à quatre critères essentiels et complémentaires :

- Le travail de mémoire, le fondement même du concours
- Le respect de la véracité historique et des règles de la langue française
- La qualité graphique (dessin, mise en page, narration)
- L'originalité de l'oeuvre (idée, dialogues, émotion, ton, etc.).

L'oeuvre présentée doit être originale (aucune illustration préexistante ne doit être décalquée), inédite (la mise en image de récits existants est proscrite) et n'avoir bénéficié d'aucune récompense antérieure.

Toute oeuvre à caractère diffamatoire ou incitant à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera écartée du concours.

7. Ressources documentaires

Les participants peuvent consulter les différents dossiers pédagogiques réalisées par le Service éducatif mis en ligne gratuitement sur le site www.museedelarmee.be (rubrique éducatif. Dossiers pédagogiques). Ces dossiers aideront les participants à la mise en contexte historique. Une fiche « Bulle de mémoire » est aussi disponible, elle est consacrée aux outils et aux principes de la bande dessinée.

Les participants peuvent aussi faire des recherches auprès des Archives de leur commune, des bibliothèques, du centre de documentation du Musée de l'Armée (<http://www.klm-mra.be/D7t/fr/content/informations-pratiques>).

8. Dates et délais

Le concours se déroule du 15 octobre 2021 au 15 mars 2022. Les inscriptions sont possibles à tout moment pendant cette période. Les gagnants seront annoncés en juin 2022.

Les candidats, qu'ils soient individuels ou en groupe, doivent télécharger et renvoyer le formulaire de participation sur le site Internet de WHI (www.warheritage.be) ou sur le site du Musée royal de l'Armée (www.museedelarmee.be) dûment rempli, ainsi qu'une copie de la carte d'identité du participant et/ou de l'accompagnateur et la bande dessinée réalisée.

9. Dépôt du règlement

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu-concours :

- sur le site : www.warheritage.be
- sur le site : www.museedelarmee.be
- ou envoyé sur simple demande effectuée à l'adresse suivante : reservation@whi.be

Tout complément d'information peut être obtenu sur demande effectuée à l'adresse suivante: reservation@whi.be

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

10. Litige

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi belge et tous les litiges relatifs à la validité ou l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du concours seront soumis à la compétence des tribunaux de Bruxelles.